



## Compte-rendu de la Commission Paritaire Locale Unique du 13 septembre 2019 (Niveau I bis à IV A)

Représentants de l'Établissement	Représentants du personnel
<p><b>Mohamed SLIMANI</b>, DT 76, Président de séance</p> <p><b>Nathalie ROTT</b>, Directrice Gestion des Ressources Humaines</p> <p><b>Nadège SIMON</b>, Service Recrutement, Développement des Carrières et des Compétences - secrétaire technique de la séance</p>	<p><b>Anne-Sophie LECLERC</b>, représentante du personnel pour la CGT et secrétaire de séance</p> <p><b>Jannick LE VIAVANT</b>, représentante du personnel pour le SNU Pôle emploi FSU</p>

La séance s'est tenue dans les locaux de la DR de Rouen et en visio-conférence depuis Caen, pour la secrétaire technique, Nadège SIMON.

Le SNU fait la lecture d'une déclaration préalable à laquelle s'associe la CGT.

### MOUVEMENT 2019 - 05

Un agent de droit public postule pour la deuxième fois, sur 3 postes cette fois-ci. Il y avait sur l'ensemble de ces 3 postes 37 candidatures de droit privé dont 8 CDI.

<b>Poste 12403</b>	ROUEN ST-SEVER	Conseiller à l'Emploi Niv. II
Une candidature de droit public		
Etablissement :	2 Pour	
Elues CPLU :	1 CGT Pour 1 SNU-FSU Pour	
<b>UNANIMITE POUR</b>		

<b>Poste 12402</b>	ROUEN ST-SEVER	Conseiller à l'emploi Niv. II
Une candidature de droit public		
Etablissement :	2 Contre	
Elues CPLU :	1 CGT Abstention 1 SNU-FSU Abstention	
<b>AVIS DEFAVORABLE</b>		

<b>Poste 12654</b>	ROUEN BEAUVOISINE	Conseiller à l'Emploi Niv. II
Une candidature de droit public		
Etablissement :	2 Contre	
Elues CPLU :	1 CGT Abstention 1 SNU-FSU Contre	
<b>AVIS DEFAVORABLE</b>		

**Suite à la réclamation du SNU s'appuyant sur l'article 16 du règlement intérieur des CPLU, dorénavant l'ordre du jour comportera un point « questions diverses ».**

Lors de cette CPLU ont été abordées les questions suivantes :

- Les textes – accord du 13 juillet 2010- accordent le droit de savoir à chaque CPLU le nombre et le statut (CDI - CDD) des agents de droit privé positionnés sur les postes soumis à la CPLU.

Pourrions-nous donc les avoir de manière systématique ?

De même nous souhaiterions obtenir les données sociales afférentes au « suivi mensuel des effectifs ».

Réponse de l'Etablissement : Le président de séance nous donne le nombre d'agents privés qui se sont positionnés sur les postes de cette CPLU.

D'autre part, il nous est remis sur table le « suivi mensuel des effectifs Pôle emploi Normandie » de juillet 2019 et nous donne la procédure pour accéder régulièrement à ces données.

- La question adressée par mail sur le CPA-CPF des agents public concernant les compteurs affichés sur le site internet « CPF » reste sans réponse des différents interlocuteurs de la Direction « Relations Sociales »... cela n'est pourtant pas anodin... Le droit à la formation est aussi important pour les agents de droit public.

La direction compte-t-elle faire le nécessaire pour régulariser les compteurs ?

Réponse de l'Etablissement : Le SNU a transmis au président de séance le mail reçu de la Caisse des Dépôts et Consignations ; M SLIMANI et Mme ROTT ont déclaré s'emparer du sujet.

- La formation des élues est indispensable surtout aujourd'hui dans le cadre des évolutions accélérées de procédures, d'instances... Depuis le début de l'ancien mandat le SNU la réclame. Il s'avère qu'il pourrait y avoir des pistes de réalisation via un centre extérieur. Nous souhaitons en bénéficier dans le cadre de notre plan de développement de compétences.

Pouvez-vous revenir rapidement vers nous à ce sujet ?

Réponse de l'Etablissement : Nous sommes en attente.

- En ce qui concerne les agents de niveau III : un sujet de préoccupation réel, quel avenir en Normandie pour ceux qui n'ont pas de postes en BDE intra régionalement ?

Quid de ces multiples postes niveau IVA en Normandie qui ne peuvent être accessibles faute de concours régulier (un seul depuis la fusion !) pour les agents de droit public.

Peut-on nous expliquer cette absence de postes systématiques en Normandie lorsque nombre d'autres régions (y compris avec des effectifs comparables avec nous) affichent régulièrement des postes sur BDE ?

Réponse de l'Etablissement : L'établissement ne donne pas une réponse adaptée au cadre statutaire.

Agents de niveau IV A, les concours sont décidés par la DG et ne sont pas du ressort de la région

***Agents de niveau III nous vous conseillons donc, de faire connaître auprès de vos élus CPLU vos besoins ou vos envies de mutation afin que nous puissions vous accompagner.***

**Pour rappel** : le SNU tient à assurer à l'ensemble des collègues que chaque dossier est traité individuellement, avec toute l'attention nécessaire. Les élus du SNU défendent des valeurs d'équité et d'objectivité. Ils préparent les votes en respectant des critères liés :

- à l'ancienneté à l'agence et dans le poste pour les mouvements
- à l'ancienneté et à la périodicité des avancements pour les opérations de carrière
- en dehors de toute appartenance syndicale.

**Les élues du SNU Pôle emploi FSU, Maria-Jesus MOLINA SANCHEZ, Jannick LE VIAVANT**



## **Déclaration Préalable C.P.L.U. du 13 septembre 2019**

Les élus SNU-FSU portent les revendications des agents publics en veillant au respect et à la défense du statut des agents de droit public.

Rencontre du 05/09/19 : Le SNU remercie Mr SLIMANI d'avoir organisé la rencontre entre lui, comme représentant d'Etablissement, et les élus CPLU. Le SNU espère que cette réunion aura permis de clarifier quelques irritants et permettra une approche plus sereine de la commission ainsi que le respect de son règlement et de ses membres.

Certains points cruciaux ont été abordés tels que le process d'information des agents en procédure de licenciement pour inaptitude ; le respect des contraintes horaires des membres, une réaffirmation du principe de non visio-conférence sauf empêchement climatique ou grève des transports, la mise systématique du point « questions diverses » à l'ODJ (celui du 13/09/19 ayant été changé en ce sens)...

Après lecture la CGT s'associe à cette déclaration.

**Une fois de plus nous exigeons le respect de la CPLU  
et toute autre instance représentative du personnel !**

**Une fois de plus nous réclamons le respect des droits  
des agents de droit public et le respect de leur statut !**